



AVIS DE DÉCÈS

L'Alliance a appris avec regret le décès de Jean Bergeron, enseignant en éducation physique à l'école Champlain depuis 2006. Il était au service du CSSDM depuis 2002. Toutes nos condoléances à ses collègues et à sa famille.

PROBLÈMES DANS LES INFOLETTRES

Il semble que notre gestionnaire de courriels massifs éprouve actuellement quelques problèmes temporaires. Certains courriels contenant des hyperliens ou des pièces jointes ne se rendent pas aux adresses du CSSDM. Les adresses Hotmail reçoivent quant à elles un avertissement concernant la sécurité. Les personnes possédant une telle adresse peuvent toutefois passer outre le message et cliquer sur les liens sans problème. Les autres adresses personnelles semblent bien fonctionner. **C'est pourquoi nous réitérons notre invitation à faire parvenir, à info@alliancedesprofs.qc.ca, votre adresse courriel personnelle, afin que vous ayez accès à toute l'information, particulièrement en cette période cruciale de négociation.**

L'AIR DU TEMPS



© Samuel Bryngelsson / Unsplash

TOUJOURS EN ACTION !

Une action de piquetage symbolique s'est tenue, le 25 octobre dernier aux quatre coins de Montréal, conformément au plan d'action-mobilisation national. Nous en avons ras le bol et souhaitons en venir rapidement à une entente qui améliore nos conditions d'enseignement. Nous sommes déterminés à mener ce combat !



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

Joyeuse Halloween!
— BIS^e
11



École Marie-Anne



École Ste-Jeanne-d'Arc



École St-Enfant-Jésus



École St-Barthélemy, pavillon des Érables

PROJET ÉDUCATIF

LES MOYENS POUR SA MISE EN ŒUVRE VOUS APPARTIENNENT !

Les projets éducatifs ayant été majoritairement adoptés, vous êtes maintenant conviés à l'étape de l'adoption des moyens pour atteindre les objectifs et cibles prévus. Cette étape est cruciale pour les enseignantes et enseignants dont l'autonomie professionnelle doit impérativement être respectée. Avant d'amorcer vos travaux, il est important de se rappeler que ces moyens doivent faire l'objet d'une proposition des membres du personnel concernés, dont les profs, comme le précisent la LIP et la *Convention collective locale*, [96.15 LIP (FGJ) et 110.12 LIP (FGA/FP)]. La direction devra ensuite approuver ou refuser. Dans le cas d'un refus, elle doit motiver sa décision en fournissant ses motifs par écrit dans les 30 jours du dépôt de la proposition, selon des critères objectifs. Dans ce cas, la direction demande une nouvelle proposition et le processus recommence, jusqu'à ce que les parties s'entendent. Il est important de se rappeler que les moyens ne font pas partie du projet éducatif et constituent plutôt une annexe permettant sa mise en œuvre. Une fois approuvés par la direction, les moyens deviennent prescriptifs et doivent être respectés. Les encadrements légaux et la *Convention collective locale* ne prévoient pas de travail obligatoire en concertation avec les autres membres du personnel ou la direction. Les moyens vous appartiennent et ne doivent pas vous lier à une méthode ou modalité d'intervention pédagogique en particulier. Au contraire, il importe que les moyens proposés respectent l'autonomie professionnelle de chacun. Il faut privilégier les termes neutres et ouverts plutôt que de libeller des obligations. Par exemple,

pour atteindre un objectif visant l'amélioration de la réussite en lecture, il est préférable de proposer un moyen prescrivant que les enseignantes et enseignants « peuvent organiser des ateliers de lecture » qu'un moyen libellé avec une terminologie contraignante telle « organisent » ou « doivent organiser ».

Puisqu'il s'agit d'une proposition des membres du personnel concernés, l'Alliance vous conseille d'adopter vos moyens en assemblée syndicale et de mandater vos représentantes et représentants au CPEPE afin qu'ils les présentent à la direction en CPEPE. Cette dernière doit ensuite s'assurer de répondre dans les 30 jours, sans quoi ils seront réputés comme approuvés.

Si vous avez des problèmes ou des questions en lien avec l'étape de l'adoption des moyens, nous vous invitons à contacter le membre du CA responsable de l'animation syndicale de votre établissement ou la personne conseillère responsable du dossier.

● **Line Lamontagne, vice-présidente**
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller



STAGIAIRES ET SUPPLÉANCE

En raison de l'importance de la qualité de la formation des maîtres pour assurer la professionnalisation et la valorisation des enseignantes et enseignants ainsi que la qualité de l'enseignement, l'annexe XLIII de l'*Entente nationale*, inchangée depuis plus de 20 ans, interdit la suppléance d'une ou d'un stagiaire à l'occasion de la réalisation de son stage. En effet, c'est sans ambiguïté qu'il y est inscrit qu'une ou un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance.

Certaines universités autorisent pour leur part les stagiaires de 3^e et 4^e année à effectuer de la suppléance. Ces universités ne sont toutefois pas signataires de l'*Entente nationale* et il revient au CSSDM et à l'Alliance de s'assurer de son application. S'il y est stipulé qu'un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance pendant sa période de stage, c'est notamment pour que l'employeur ne soit pas tenté de le faire travailler alors qu'il doit se concentrer sur ses études. La pénurie d'enseignantes et d'enseignants vient exacerber cette tentation et certaines directions d'école se sont contentées par le passé de constater que l'université autorise la suppléance pendant le stage pour remplacer les enseignantes et enseignants absents en offrant la suppléance au stagiaire. Ce dernier se retrouve ainsi dans une position où il peut difficilement refuser l'offre, compte tenu du rôle que joue la direction de l'école dans la réalisation du stage et comme supérieur immédiat de l'enseignante ou de l'enseignant associé.

Laissons donc de côté la fausse bonne idée de se servir des stagiaires pour effectuer de la suppléance et assurons plutôt à nos futures collègues et futurs collègues la formation de qualité à laquelle ils sont en droit de s'attendre. Ce n'est pas à eux de faire les frais du sous-financement de l'école publique. La rémunération des stagiaires pour le travail qu'ils accomplissent de toute façon pendant leur stage constitue la solution à la précarité systémique des étudiantes et étudiants. À l'instar de la FAE, soyons solidaires de nos futures et futurs collègues et n'hésitons pas à rappeler que nos stagiaires constituent l'avenir de l'école publique, qu'elles et qu'ils ne sont pas des travailleuses et travailleurs bon marché et qu'il faut en prendre soin.



● **Sue Bradley, vice-présidente**
Vincent Hamel Davignon, conseiller

PROJET DE LOI N° 23

Alors que nous faisons face à une pénurie sans précédent de profs qualifiés, qu'il est urgent d'améliorer les conditions d'exercice et que nous sommes en pleine négociation, le ministre choisit de s'attaquer à l'autonomie professionnelle du personnel enseignant. En commission parlementaire, la Fédération autonome de l'enseignement a exigé le retrait du PL23. Prenez connaissance du feuillet explicatif.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

NOVEMBRE



LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

À PRÉVOIR CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- ▶ Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- ▶ Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- ▶ Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- ▶ Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- ▶ S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- ▶ Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- ▶ Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- ▶ **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- ▶ Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- ▶ Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- ▶ Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- ▶ Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CE, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.

À PRÉVOIR EN NOVEMBRE

CPEPE

- ▶ Convenir avec la direction d'un échéancier clair contenant les étapes de la révision de la grille-matières et du temps alloué aux matières.

EHDA

- ▶ Procéder à l'opération *Portrait de ma classe* et à la collecte des besoins.
- ▶ **Remettre aux collègues les documents *Portrait de ma classe* en insistant sur la nécessité de la démarche** (dresser un portrait réel pour identifier les services dont les élèves auront besoin l'année suivante, en ne prenant pas en compte les contraintes budgétaires ou organisationnelles).

CÉ

- ▶ Se coordonner avec le CPEPE et l'assemblée syndicale pour déterminer l'application des conditions et modalités de l'intégration dans les services éducatifs des activités ou contenus prescrits par le ministre.

EN PRÉPARATION...



Un
NOUVEAU
site...

ET PROCHAINE PUBLICATION DU BIS LE 7 NOVEMBRE

L'Alliance est très heureuse de vous informer que son nouveau site Web sera en ligne au cours de la journée du 6 novembre prochain. Pour voir à ce que les liens publiés dans le *BIS* numéro 12 soient actifs, ce dernier ne sera envoyé par infolettre que le 7 novembre prochain en après-midi. Dès que le site sera en fonction, nous vous invitons à le consulter et à naviguer dans ses pages, pour vous approprier la nouvelle arborescence. Il a été pensé pour faciliter vos recherches !



Info NÉGO 2023

PRÉPARATION À LA GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE

Un plan d'opérationnalisation pour une éventuelle grève générale illimitée a été présenté à la dernière Assemblée des personnes déléguées. Ce plan détaille les différents rôles et mandats que devront remplir les profs des équipes syndicales d'établissement. Des documents pour vous accompagner dans la préparation à la grève générale illimitée ont été envoyés par voie électronique à toutes les personnes déléguées ainsi qu'à tous les membres des établissements où l'équipe syndicale n'a pas encore été formée.

Les équipes syndicales d'établissement doivent dès aujourd'hui se mettre en marche et préparer le terrain ! Créez votre comité local d'opérationnalisation de la grève générale illimitée.

SOUTIEN POUR L'ORGANISATION DE LA GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE

La personne élue au Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement se fera un plaisir de vous soutenir et de répondre à toutes vos questions concernant la grève générale illimitée et son opérationnalisation. Invitez-la pour qu'elle puisse expliquer, à vous et votre équipe de profs, les détails du plan qui s'appliquera aux quatre coins du Centre de services scolaire de Montréal.

EN PRÉVISION DU PIQUETAGE DU 8 NOVEMBRE PROCHAIN

La prochaine activité de piquetage symbolique est prévue le mercredi 8 novembre prochain. Pour nous préparer au piquetage qui aura

éventuellement lieu dans le cadre de la grève générale illimitée, nous proposons que l'action du 8 novembre prochain se tienne le matin, avant le début des cours, devant les entrées de votre établissement. Profitez du moment pour distribuer des tracts aux parents et aux passants, puis pour solliciter l'appui de la population à l'amélioration de nos conditions d'enseignement.

PHOTOS

Continuez à partager vos photos et vidéos sur les médias sociaux en prenant grand soin d'identifier les comptes de l'Alliance et de la FAE. Faites aussi parvenir les photos à l'adresse courriel mobilisation@alliancedesprofs.qc.ca pour que nous puissions les partager dans la prochaine édition du BIS.

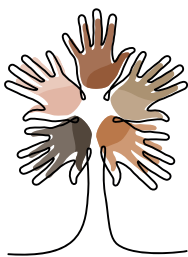
●
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente
Alexis Richard, conseiller



**CONSULTEZ LE SITE DE
L'ALLIANCE POUR ENCORE
PLUS DE PHOTOS DES
MEMBRES EN ACTION !**

Photos : Courtoisie

SUGGESTION DU CRPAR



Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées propose cette semaine un extrait audio dans lequel témoigne le chirurgien Stanley Vollant, d'origine autochtone, qui a été victime de racisme systémique pendant ses études

et toute sa vie. Il considère que le racisme systémique existe depuis des décennies et qu'il sera malheureusement encore là demain. Il explique ce qu'est la sécurisation culturelle : se sentir égal, respecté, pas jugé et pouvoir obtenir le même traitement. Il croit qu'il ne suffit pas de seulement enseigner la réalité des Premières Nations. Il insiste sur la nécessité d'une réglementation pour combattre le racisme systémique et d'une politique de tolérance zéro face à ce phénomène. À écouter!



Académie Dunton



École Georges-Vanier



École Ludger-Duvernay



École du Petit-Chapiteau



École Iona



Écoles Alice-Parizeau et Gilles-Vigneault



Écoles Notre-Dame-du-Foyer et Alphonse-Desjardins



École St-Arsène



Écoles La Petite-Patrie, Ste-Cécile et Laurier



École St-François-d'Assise



École St-Jean-de-Brébeuf



École François-de-Laval



École Philippe-Labelle



École St-Gérard



École Fernand-Séguin



École La Dauversière



École Garneau



École Honoré-Mercier



25 octobre 2023 : Une symphonie en 4 temps
Marie-Rivier, Sophie-Barat, Sainte-Lucie et Montcalm.

ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE MONTREAL





École Louisbourg



École La Mennais



École Notre-Dame-de-l'Assomption



École Louis-Collin



École des Monarques, annexe temporaire



École St-Albert-le-Grand



École St-Grégoire-le-Grand



École Sts-Martyrs-Canadiens



École St-François-Solano



École St-Marc



École au pied-de-la-Montagne



Écoles Louis-Joseph-Papineau et Marie-Rivier



École St-Antoine-de-Marie-Claret